

ONIX  
VEOLIA



Retour sur  
incendie du 9 au 11  
novembre 2013

(5)

PREFET DES PYRENEES ORIENTALES

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon

Perpignan, le

**12 DEC. 2013**

Unité Territoriale de l'Aude et des Pyrénées Orientales  
Subdivision Environnement Sous-Sol des Pyrénées Orientales

**Le Directeur Régional**

à

Nos réf. : A4/TZ/MVP/02-12-2013 n° 244-EX  
ICPE\IC-DECHETS\COMPOSTAGE\ONIX - SAINT  
HIPPOLYTE\VI\VI2013\VI-26-11-2013-incendie-LDR.odt

Monsieur Le Directeur  
**VEOLIA PROPRETE - ONIX LR**  
166 rue Nicolas Appert  
66000 PERPIGNAN

**Affaire suivie par** : Thomas ZETWOOG  
thomas.zettwoog@developpement-durable.gouv.fr  
Tél : 04 68 08 15 08 - Fax : 04 68 08 15 15

**à l'attention de M. Vincent TARAMINI**

**Objet** : Retour d'expérience sur incendie du 9 au 11 novembre 2013 de la plate-forme de ST Hippolyte.

**P.J** : 1 rapport de visite

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport rédigé suite à la visite et réunion de travail concernant le retour d'expérience sur l'incendie du week-end des 9-10-11 novembre et qui vaut relevé de conclusions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Régional, et par délégation  
Le Chef de l'UT Aude/PO

  
Jean-Pierre GAUTIER

# DREAL

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement

Unité Territoriale de l'Aude et des  
Pyrénées Orientales

Subdivision Environnement Sous-sol des  
Pyrénées Orientales

Immeuble Kennedy - 7 rue Mariotte  
66100 Perpignan

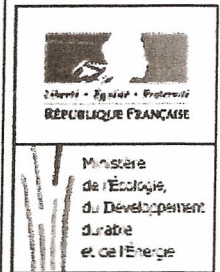
Tél : 04.68.08.15.06

Fax : 04.68.08.15.15

## Rapport de visite d'inspection

(Visite d'inspection réalisée conformément à la procédure DRIRE LR IENV/003)

**Société :** ONYX LR  
**Commune :** Saint Hippolyte  
**Activité :** Compostage  
**N° S3IC :** 66-2440



prioritaire -  à enjeux -  autre

Régime : Autorisation

**Personnes rencontrées :**

Vincent TARMINI (responsable d'agence)  
Fabien BEAUGRAND (responsable du site)  
Jean Gabriel BIAU (responsable service sécurité)  
Commandant TABA Chef de Service Prévision)  
Capitaine PAGES (Chef de centre CIS Salanque)

**Inspecteur(s) DREAL :**

Thomas ZETTWOOG  
Stéphanie NICOL

**Type:**  Inopinée  
 Approfondie  RGIE  
 Courante  Binôme division  
 Ponctuelle  Binôme autre

**Date de la visite :**

26/11/2013

**Date de rédaction du rapport :**

02/12/2013

**Circonstances :**

Programmée (Plan pluriannuel de Contrôle)  
 Circonstancielle :  
 Récolement  Pollution  
 Plainte  Accident  
 Mise en demeure  
 Suites données précédente visite  
 Autre (voir thème(s) de la visite)

**Thèmes de la visite, référentiels :**

Retour d'expérience sur l'incendie du week-end des 9-10-11 novembre 2013

**Destinataire du rapport :**

Classement dossier  Exploitant  
 DREAL-SR  Préfecture

**Pièces annexées au rapport :**

fiche de constat d'écarts  
 lettre de suite  
 projet d'arrêté de mise en demeure

### Synthèse de la visite et constatations

**Objet de la visite et réunion de travail**

Cette visite et réunion de travail ont été organisées à l'initiative de la société ONYX afin de faire un retour d'expérience sur l'incendie qui a eu lieu sur la plate-forme de compostage le week-end des 9-10-11 novembre 2013.

**Description de l'évènement par l'exploitant**

Le samedi 9 novembre au soir à 22 h 30, un incendie a été détecté sur la plate-forme de compostage de Saint Hippolyte au niveau du stockage des déchets verts broyés.

L'origine de l'incendie n'est pas connue ; il est émis l'hypothèse que cet incendie a pu être initié lors de l'opération de broyage des déchets verts qui a eu lieu la semaine précédente.

Les pompiers sont intervenus sur les 10 mètres linéaires en feu sur le stockage de déchets verts broyés situé sur la zone de réception du déchet vert près du bassin lixiviat / incendie.

A 22 h 40 M. Beaugrand (responsable du site) et Philippe Ponthieux (chef d'équipe) sont arrivés sur le site pour aider à l'extinction.

A 6 heures du matin, le feu semblait maîtrisé suite à l'intervention de 5 camions citernes du SDIS et des deux agents Veolia (à l'aide des engins et moto-pompes présents sur le site).

Cependant à 7 heures avec le renforcement de la tramontane (>à 100km/h et rafales à 130 km/h), une reprise du feu a été observée avec des sauts de braise de 30 m, impactant d'autres andains à proximité.

Des renforts ont été demandés avec 4 véhicules supplémentaires (camions citernes).

A 8 h du matin, La société ONYX/Véolia a fait rapatrier sur le site 3 chargeurs supplémentaires à l'aide d'un porte-char (soit 5 au total sur le site) et le tombereau incendie de l'ISDND d'Espira de l'Agly afin de renforcer les équipements présents sur le site.

L'intervention des 50 pompiers et des agents Veolia sur les chargeurs et le tombereau-citerne a limité la propagation de l'incendie à d'autres zones. L'utilisation de l'eau du bassin de lixiviat / incendie et des moyens des pompiers ont permis au fur et à mesure d'humidifier le déchet et d'éteindre ce feu.

La fumée blanche a rapidement diminuée et dimanche soir, cette dernière n'était plus visible grâce à une organisation efficace et combinée des pompiers et des agents Veolia (6 conducteurs présents).

En effet, sur la zone en enrobé, les chargeurs acheminaient et étalaient des godets de déchets verts incandescents afin que les pompiers puissent les éteindre. Cette opération s'est poursuivie du dimanche au mardi à 2 heures du matin en présence des

pompiers et du personnel Veolia.

Au total l'exploitant estime à environ 6 000 m<sup>3</sup> les produits impactés (2 500 m<sup>3</sup> DV broyés, 1 500 m<sup>3</sup> biomasse, 2 000 m<sup>3</sup> de compost). Cependant, l'extraction en permanence par trois chargeurs jour et nuit a permis d'éviter la combustion complète. L'exploitant a estimé le volume de produit brûlé à 2000 m<sup>3</sup>.

Les opérations se sont déroulées sur la zone en enrobé et sur la zone de réception des déchets verts à proximité du bassin de lixiviat / incendie. En conséquence, l'ensemble des lixiviats a été collecté dans le bassin.

Suite à l'extinction complète, une surveillance dans la nuit du lundi à mardi et mardi à mercredi a été opérée par les pompiers et les agents Veolia.

Conclusion :

Cet événement a pu être relativement bien maîtrisé malgré les conditions particulièrement défavorables du fait de la très forte Tramontane et que le site est particulièrement exposé au vent.

Les points les plus positifs sont la coordination entre les pompiers et les agents de la société ONYX et l'utilisation des chargeuses qui ont permis d'étalement les produits en combustion afin de pouvoir les éteindre.

Aucun dommage corporel et dégât matériel ne sont à déplorer. Les pertes des produits sont faibles.

**Retour d'expérience**



A la suite de la discussion avec le SDIS et l'exploitant les axes d'amélioration suivants ont été retenus :

- 1) Pour une intervention efficace des pompiers en l'absence de l'exploitant il faut :
  - que les accès pompiers soient mieux signalés (panneaux visibles)
  - que ces accès puissent s'ouvrir avec la clef universelle des pompiers,
  - que le plan à l'entrée localise les points stratégiques pour la défense contre un incendie (bouches ou poteau, aire engin, aire d'étalement du feu...)
- 2) La plate-forme pompier prévue à l'article 7.6.3 de l'arrêté d'autorisation du 24/01/2006 doit être aménagée et matérialisée sur le site, à proximité d'un portillon (ouverture avec clef pompiers) permettant un accès au bassin incendie (voir circulaire du 10/12/1951 : aire d'aspiration stabilisée permettant le stationnement de véhicules de plus de 15t, de surface minimale de 32m<sup>2</sup> (8 x 4)...).
- 3) Concernant la réserve de 120 m<sup>3</sup> d'eau prévue par l'arrêté d'autorisation, l'exploitant doit vérifier que cette réserve n'est pas comptée à partir du fond du bassin (garde suffisante) du fait de l'utilisation de cette réserve comme bassin de recueil des eaux pluviales (risque de présence de sédiments). Par ailleurs la périodicité de curage du bassin doit être fixée.
- 4) Afin de compléter les moyens de pompage des pompiers, l'exploitant dispose d'une pompe de 100 m<sup>3</sup>/h. Le fonctionnement de cette pompe doit être amélioré (démarrage immédiat, crépine sur flotteur, accès protégé et sécurisé, bouche conforme et positionnée sans perte de charge).
- 5) L'aire d'étalement prévue à l'article 5 de l'arrêté du 22 avril 2008 pour faciliter l'extinction en cas d'incendie doit être matérialisée sur le site et maintenue libre à tout moment.
- 6) La société ONYX doit vérifier que les raccords pompiers présents sur le site sont normalisés et utilisables avec le matériel du SDIS.
- 7) La société ONYX doit vérifier que la longueur de tuyaux est suffisante par rapport aux risques à défendre et que les tuyaux destinés à la DCI sont conformes.
- 8) La société ONYX doit s'équiper de moyens de mise en œuvre du débit de 100 m<sup>3</sup>/h (canon, queue de paon...) en cohérence avec la stratégie d'extinction retenue.
- 9) Le plan d'intervention incendie doit être mis à jour afin de tenir compte de ce retour d'expérience.

**Proposition de suites en fonctions des enjeux et des engagements de l'exploitant aux réponses aux écarts**

Il est proposé d'adresser le présent rapport qui récapitule les points de discussion et les observations formulées à la société ONYX. Ce rapport tiendra lieu de relevé de conclusions.

La société ONYX devra confirmer les mesures mises en place au regard de ce retour d'expérience dans le rapport d'accident qui doit être adressé à l'inspection conformément à l'article 2.5.1 de l'arrêté d'autorisation.

<b>Vu, adopté et transmis</b> <b>Le chef de l'Unité Territoriale Aude / PO</b> Nom : Jean-Pierre GAUTIER Signature  12 DEC. 2013	<b>L'inspecteur des installations classées</b> Nom : Thomas ZETTWOOG Signature 
--	---

**CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR**

**L'INDÉPENDANT**  
2, bd des Pyrénées - CS 40066  
66007 Perpignan cedex  
Tel. 04 68 64 88 88  
redaction.perpignan@lindpendant.com

**INDÉPENDANT-VOYAGES**  
14, rue de la Loge, Perpignan  
tel. 0826 825 329

**ABONNEMENTS**  
**L'Indépendant** : 04 3000 11 66, du lundi au vendredi de 8 h à 17 h, samedi de 8 h 30 à 12 h ou en ligne : <http://monabo.lindpendant.com>.

**Midi Libre** : 04 3000 30 34 du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h et le samedi de 8 h 30 à 12 h ou en ligne : <http://monabo.midi Libre.com>

**Midi Média publicité**  
**L'Indépendant Midi Libre**  
2, bd des Pyrénées  
66007 Perpignan cedex  
04 68 64 86 52 :  
fax 04 68 64 86 51 :  
pub.perpignan@midi Libre.com

**DE SERVICE**  
**COMMISSARIAT CENTRAL**  
Urgences : 17, tel. 04 68 35 70 00.

**URGENCE MÉDICALE**  
SAMU, tel. 15.  
Hôpital Saint-Jean, 04 68 61 66 33.  
Médipole, 04 68 66 12 34.  
Saint-Pierre, 04 68 66 26 26.  
Clinique mutualiste catalane :  
tel. 04 68 63 73 63 ;  
urgences main 08 25 33 33 66  
(de 9 h à minuit).  
Hôpital Thuir, 04 68 84 66 00.  
Clinique St-Michel  
Prades, 04 69 96 03 16.  
Clinique du Vallespir  
Céret, tel. 04 68 87 12 55.

**SAPEURS-POMPIERS**, Tel. 18  
CÉRÉ, tel. 04 68 87 12 55.

**PHARMACIE**, tel. 32 37.  
De 22h à 7h, se présenter à l'hôtel de police muni de l'ordonnance et papiers d'identité.

**CHIRURGIEN DENTISTE**  
CELUNDI (de 9 h à 11 h et de 15 h à 17 h) : Dr BASSERES, 60, av. Emile-Roudayre, 04 68 61 08 78.

**MÉDECINS DE GARDE**  
Appel urgent : composer le 15.  
**AMBULANCE DE GARDE**  
Tous les jours de 19 h à 7 h et dimanche et fêtes de 7 h à 19 h, tel. 15.

**SOS MÉDECINS**,  
24 h/24 : 08 20 20 41 42.

**ON EN PARLE**

**UNIVERSITÉ**

**Conférence et table ronde à l'UPVD**

Conférence de John Scheid (Collège de France) le  **mardi 12 novembre**, à 10 h, salle IAE 1, « Les représentations sacrificielles dans l'art romain d'après la colonne Trajane ». L'après-midi aura lieu une table ronde, de 14 h 30 à 17 h, salle du CRHISM bâtiment Y, présidée par John Scheid, sur les « sanctuaires dits de source dans l'Antiquité ». Elle sera animée par Etienne Roudier (archéologue) « Les sources d'eau antiques des P-O : Un état des lieux des connaissances » et Ingrid Dunyach, doctorante (CRHISM) « Le sanctuaire des eaux de la Fajouse : Un lieu de culte entre deux territoires ».

**DEPUIS 1999**  
**ACHAT OR**  
FIGUERES  
GARE TRAIN  
GARE AUTOBUS  
BIJOUX, ARGENT, DIAMANTS, MONTRES, ...  
PRIX DIRECT, SANS INTERMÉDIAIRES  
PAIEMENT CASH  
(Carte d'identité obligatoire)  
c/ Sant Llàtzer, 48, (esq. Méndez núñez) Tel. 00 34 972 67 21 56

**FAITS DIVERS**

**6 000 tonnes de déchets en feu à la déchetterie**

**ST-HIPPOLYTE.** L'incendie s'est déclaré dans la partie déchets verts. Les pompiers sont encore sur place.

Un incendie de grande ampleur s'est déclaré samedi soir au sein de la déchetterie de Saint-Hippolyte. Pour une raison qui reste à déterminer, les flammes se sont emparées d'un tas de déchets verts d'environ 6000 m<sup>3</sup>. Il était alors 22h30. Rapidement, et devant la propagation rapide du sinistre, les pompiers déploient d'importants moyens. Une quarantaine de pompiers ont été mobilisés, appuyés par une dizaine de leurs engins de lutte contre les incendies.



Le feu a pris dans un tas de végétaux, avant de se propager à d'autres déchets

Auxquels il faut ajouter cinq tractopelles et un camion grande capacité pour évacuer les débris affrêtés par Veolia, le gestionnaire du site. Une aide bienvenue pour les sapeurs pompiers. Les tractopelles ont permis de limiter la propagation du feu et ont facilité le travail des pompiers. Ils ont permis d'étaler les tas de déchets en combustion, qui ont ainsi pu être noyés plus rapidement. Une tâche néanmoins

colossale, les pompiers estimant à 6 000 tonnes la quantité de déchets qu'ils ont dû traiter.

**36h de présence**

Vers 10h hier matin, les pompiers estimaient l'incendie « stabilisé ». Les soldats du feu sont toutefois restés sur les lieux toute la journée pour s'assurer de la maîtrise totale du sinistre, qui n'a mis aucune habitation en danger. La nuit dernière,

une quinzaine d'entre eux sont restés sur place, d'autres étant prêts à les rejoindre au cas où. En tout, ils auront assuré plus de 36h de présence sur les lieux.

Toute la nuit et jusqu'en début d'après-midi, les fumées se sont diffusées aux abords de la D 83 voisine et jusqu'au village de Saint-Hippolyte, où certains habitants ont été réveillés par l'odeur des déchets brûlés.

**Collision auto - moto boulevard Michelet**

PERPIGNAN. Le motard a été légèrement blessé.



La dépanneuse a emmené les deux véhicules accidentés.

Hier soir vers 19 h, un accident a eu lieu sur le boulevard Michelet, sous le pont Arago. Une moto, engagée sur la sortie à gauche pour rejoindre le centre-ville, a été percutée par un 4x4. D'après les premières constatations, il semblerait que le conducteur du véhicule ait

voulu prendre la sortie au dernier moment. Son coup de volant imprévu a projeté l'arrière gauche de sa Dacia sur le deux-roues. Le motard, légèrement blessé, a été conduit à l'hôpital par les pompiers pour y subir des examens.

**Vent : quelques dégâts mais pas de victimes**

PYRENEES-ORIENTALES. Météo France avait placé le département en vigilance jaune pour un épisode de vent fort, pour la nuit de samedi à dimanche et la journée d'hier. Des prévisions fort à propos, avec des rafales qui ont balayé les quatre coins des P-O, atteignant les 130 km/h. Et qui ont fait des dégâts. Les pompiers sont intervenus

une vingtaine de fois : tuiles envolées, pameaux publicitaires tombés au sol, branches d'arbre arrachées... Heureusement, les dommages ont été simplement matériels et ce fort épisode venteux n'a fait aucune victime ni aucun blessé. La vigilance reste de mise aujourd'hui, même si la tramontane devrait perdre un peu de virulence.

**La circulation des trains perturbée par la tramontane**

PYRENEES-ORIENTALES. La rupture d'une caténaire a entraîné l'annulation de tous les trains, hier après-midi.

Les fortes rafales de vent ont entraîné, indirectement, de grosses perturbations sur le réseau ferroviaire régional. En effet, vers 14h50, un objet transporté par la tramontane a fini sa course sur une caténaire, entraînant une rupture d'alimentation électrique. Un train a d'ailleurs été bloqué en pleine voie dans l'Aude, entre Port-La Nouvelle et Gruissan. Conséquence directe, les deux voies de circulation ont

été neutralisées, et aucun train n'a pu circuler entre Perpignan et Narbonne. La SNCF a alors commandé des bus qui ont assuré la liaison Narbonne - Perpignan dans les deux sens, et même le trajet Narbonne - Barcelone.

**Retour à la normale ce matin**

La tramontane, soutenue une bonne partie de la journée, a empêché l'intervention des techniciens de la SNCF jusqu'en fin d'après-midi.

Il a fallu attendre 18h pour que les caténaïristes puissent se rendre sur place afin de rétablir l'alimentation électrique sur une des deux voies. Ce qui fut le cas vers 19h30 selon le service communication de la SNCF, permettant aux trains prévus dans la soirée de circuler, avec un peu de retard.

La 2e voie devait être remise en état dans la nuit, et la SNCF prévoyait le retour à la normale pour ce matin.

**RN 116: huit retraits de permis**

RN 116. Dans la nuit de samedi à dimanche, de 3h30 à 7h30, une vingtaine de gendarmes de l'escadron départemental de sécurité routière (EDSR) s'était déployée sur

cinq sorties de la RN 116 sur les communes du Soler, St-Félix d'Avall, Millas et Ile-sur-Têt. L'occasion de diversifier les lieux de contrôle de l'alcoolémie et stupéfiants afin que les noctambules prennent conscience qu'aucun axe de circulation n'est délaissé. Certains des 188 conducteurs contrôlés ont d'ailleurs fait remarquer aux gendarmes que cette présence était inhabituelle en ces lieux et félicitaient même cette initiative. Seize d'entre eux, moins convaincus de l'action des forces de l'ordre ont été verbalisés pour alcoolémie dont huit avec retrait immédiat du permis de conduire. Deux véhicules ont été confisqués et mis en fourrière sur décision administrati-

ve pour alcoolémie avec défaut de permis et défaut d'assurance pour l'un et défaut de permis avec usurpation d'identité pour l'autre. En outre, neuf autres infractions portant sur les règles administratives ou de conduite ont été relevées. Ces huit conducteurs devront répondre de leurs actes devant le tribunal correctionnel de Perpignan. Les huit autres ont écopé d'une amende à 135 euros et un d'un retrait de six points sur leur permis de conduire. La gendarmerie renouvellera ces contrôles en tout point du département, car l'alcoolémie dans les P-O est toujours la cause en 2013 de 20% des accidents corporels et 42% des accidents mortels.

**Feux de broussailles et de bungalow**

SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE. Deux incendies ont nécessité l'intervention des pompiers, dans la nuit de samedi à dimanche, sur la commune de Saint-Laurent-de-la-Salanque. Le premier a concerné un feu de bungalow installé sur la route D11h, qui relie Saint-Laurent à la base mili-

taire, vers 21h20. Heureusement, le sinistre a été rapidement maîtrisé. Au petit matin, c'est un feu de broussailles que les pompiers ont dû circonscire. Déclarées le long de la route D81, non loin du magasin Lidl, les flammes ont eu le temps de dévorer 3000 m<sup>2</sup> avant d'être maîtrisées.

**OUVERT LE LUNDI 11 NOVEMBRE**  
**de 8 h 30 à 13 h**  
Tél. 04 68 61 47 02  
**SUPER U**  
21 Bd Desnoyès (à côté de la caserne des pompiers)  
66000 PERPIGNAN